

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2019**DELIBERATION N°19/023****Avenant N°4 à la Convention Opérationnelle
entre Roannais Agglomération et l'EPORA
Site Nexter**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n° 18/008 du CA en date du 9 mars 2018,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°15/043 du Conseil d'Administration du 13 mars 2015 signée le 15 avril 2015, l'avenant N°1 à la convention opérationnelle approuvé par délibération N° 15/249 du Conseil d'Administration du 20 novembre 2015 signé le 6 janvier 2016, l'avenant N° 2 à la convention opérationnelle approuvé par délibération N° 16/179 du Conseil d'Administration du 8 juillet 2016 signé le 21 octobre 2016, l'avenant N° 3 approuvé par délibération N° 17/036 du Conseil d'Administration du 10 mars 2017 signé le 2 mai 2017, entre Roannais Agglomération et l'EPORA.

Sur proposition du Président,

- Approuve les termes de l'avenant N°4 à la convention opérationnelle entre Roannais Agglomération et l'EPORA, relatif au site Nexter,
- Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

13 MARS 2019

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales